

Règlement intérieur destiné aux élèves

- art.1 –

Le travail

Tu viens à l'école en sachant qu'il te faudra faire les efforts nécessaires à ta réussite scolaire.

- art.2-

Le matériel

Pour bien travailler, tu n'apportes rien de plus que tes affaires de classe en bon état. Tu prends non seulement soin de tes affaires, mais aussi celles des autres et de tout ce qui appartient à l'école.

- art.3-

L'hygiène

Tu viens à l'école propre et habillé (e) d'une manière adaptée aux activités de ta journée (tenue de sport, tablier de peinture...) En classe tu as la tête nue et les yeux dégagés, pas de jeans troués, de tongs, de croctop, faux ongles ou maquillage)

- art.4-

L'environnement

Tu laisses les WC propres. Tu as l'interdiction d'y jouer. En cas de problème, signale-le à un adulte. Tu utilises les poubelles, tu ne gaspilles pas, tu prends soin des espaces verts.

- art.5-

La politesse

Tu utilises les mots « bonjour, merci, excusez-moi, s'il vous plaît ,... » aussi bien avec les adultes qu'avec tes camarades. Tu maîtrises tes attitudes et paroles pour éviter toute insolence.

- art.6-

La récréation

Tu es autorisée à apporter des jeux si le chef d'établissement et ton enseignant ont donné leur accord.

- art.7-

La ponctualité

Avec l'aide de tes parents, tu respectes les horaires de l'école. Si tu es en retard, n'oublie pas de t'excuser et installe-toi discrètement.

- **art.8-**

La sécurité

Tu marches calmement dans les bâtiments. Lorsque tu sors de l'école avec ta classe, tu restes bien en rang et tu respectes les règles de sécurité qui te sont données.

Tu ne retournes jamais dans ta classe sans autorisation.

- **art.9-**

Le respect

Tu obéis aux adultes de l'école, quelle que soit leur fonction.

- **art.10-**

La bienveillance

Lorsque tu as un problème à l'école, tu en parles **tout de suite** à un adulte de l'école qui t'aidera à le résoudre.

Si tu as un sentiment d'injustice, tu peux t'expliquer.

- **art.11-**

Le comportement

Tu restes calme ; tu évites la violence verbale ou physique (bagarres, racket, insultes...)

- **art.12-**

La cantine

Ton comportement doit permettre à tous de passer un repas agréable.

Sanctions :

En cas de faute grave ou de manquements répétés à ce règlement, tes parents seront avertis par écrit.

Au 2^{ème} avertissement, tu iras travailler dans une autre classe.

Au 3^{ème} avertissement, tu auras un renvoi provisoire de l'école accompagné d'un entretien avec tes parents.

Au-delà de 3 avertissements, un renvoi définitif de l'école pourra être prononcé par le Conseil des Maîtres.

Signature de l'élève :